

7 RUE JEAN ZAY



69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.02.39.81 - Fax : 04.78.21.51.33 - [www.lyonsud.com](http://www.lyonsud.com) - [contact@lyonsud.com](mailto:contact@lyonsud.com) - N° d'agrément 2002-376

Frais de vente 25% TTC (20,833% HT) - Commissaires-priseurs habilités à diriger les ventes : Maîtres DOUROUX & DUMAS

## ARBRES ET VEGETAUX POUR JARDINS ET TERRASSES

**Lundi 30 mai 2016 à 17h30 - Exposition de 17h à 17h30**

### **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

#### **Article 1 - Définition**

L'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques SVV DUMAS, ci-après désignée la SVV DUMAS, est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifiée aux articles L.321-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, agrément 2002-376, n° Siret : 442 772 646 000 26.

#### **Article 2 - Généralités**

La SVV DUMAS agit comme mandataire des vendeurs de biens meubles. Le Commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régies par le droit français.

Le fait de participer à la vente emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente par l'acheteur et le vendeur, aucune condition particulière sauf acceptation écrite de la SVV DUMAS ne pouvant prévaloir contre les présentes conditions générales.

Le fait de porter une enchère, implique l'entièvre adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessous énoncées.

Les présentes conditions se trouvant affichées sur les lieux de vente et mises à la disposition de l'acquéreur sur simple demande, l'enchérisseur ne peut invoquer l'ignorance de celles-ci.

#### **Article 3 - La vente**

##### **3.1 Généralités**

La vente est publique et a lieu aux enchères. La vente se fera expressément au comptant. Les réclamations ne pourront concerner que le matériel ou les produits portant la lettre « **F** », signifiant que le matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, la réclamation devant être faite dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur et aura pour obligation de remettre ses noms et adresse.

Les adjudicataires souhaitant régler leurs achats par virement ou chèque de banque certifié tiré sur une banque étrangère devront s'acquitter de débours supplémentaires correspondant aux frais bancaires.

Dès l'adjudication prononcée les achats sont sous l'entièvre responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « **adjugé** », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et sont acceptées par l'acquéreur.

La SVV DUMAS se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout acquéreur potentiel pour juste motif.

##### **3.2 Ordres d'achat**

Un enchérisseur ne pouvant assister à la vente devra remplir le formulaire d'ordre d'achat. La SVV DUMAS agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par l'enchérisseur.

Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients.

L'étude n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

**Les ventes judiciaires** sont réalisées par la SCP DUMAS, commissaire-priseur, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

**Les ventes volontaires** sont réalisées par la SVV DUMAS, dirigées par une personne habilitée par la SVV DUMAS, agrément 2002-376, 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST.

#### **Article 4 - Garanties**

##### **4.1 Garanties du vendeur**

Le vendeur garantit à la SVV DUMAS et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté, ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente, lesquels ne subissent aucune réclamation, contestation ou saisie, ni aucune réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement, que les biens sont en règle avec la réglementation douanière française.

Le vendeur indemnisera la SVV DUMAS, ses affiliés et l'adjudicataire contre tous les dommages ou préjudices quelconques qui résulteraient de l'inexactitude de l'une quelconque de ses garanties ou du non respect de l'une quelconque de ses obligations.

##### **4.2 Garanties de la SVV**

Les indications figurant au catalogue sont établies par la SVV DUMAS et/ou l'Expert, qui l'assiste le cas échéant, avec toute la diligence requise par un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente. Ces informations, y compris les indications de dimension figurant dans le catalogue sont fournies pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle.

La vente a lieu sans garantie d'aucune sorte, en particulier de désignation, de qualité, de quantité (le plus ou le moins bénéficiant à l'adjudicataire), de taille, et de contenance, sauf mentions du procès-verbal reprenant les indications énoncées au public au moment de la vente.

Les attributions sont établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, d'accidents, retouches ou de tout autre incident dans le catalogue, sur des rapports de condition ou des étiquettes, ou encore lors d'annonce verbale n'implique nullement qu'un bien soit exempt de défaut(s).

Un compte-rendu de l'état de conservation des œuvres peut être demandé au commissaire-priseur.

Les objets mécaniques et électriques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils fonctionnent. Il est important avant toute mise en marche de faire vérifier le système électrique ou mécanique par un professionnel.

Certains matériels sont vendus avec la lettre « **F** », mentionnée en marge du lot présenté à la vente, ce qui signifie que ce matériel a été testé et qu'il est en état de fonctionnement, étant précisé que le matériel est vendu sans logiciel.

Par « **test** » et « **état de fonctionnement** », il faut entendre : installation et test des fonctions primaires.

Lorsque la lettre « **NT** » est mentionnée sur le matériel mis en vente cela signifie que le matériel vendu est « **non testé** » et qu'il est donc vendu pour pièces détachées étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Lorsque la lettre « **PP** » est mentionnée sur le matériel mis en vente, cela signifie que le matériel est vendu « **pour pièces** » et qu'il est donc vendu non fonctionnel et uniquement pour pièces détachées, étant précisé que toutes les pièces composant ce matériel ne sont pas forcément toutes utilisables.

Dans tous les cas les matériels mis en vente sont exposés antérieurement et comportent les mentions « **F** », « **NT** » ou « **PP** ».

Une réclamation ne sera permise que pour les lots vendus sous la lettre « **F** » et ce dans un délai de 15 jours à compter de l'adjudication.

En tout état de cause, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des lots.

En cas de contestations notamment sur l'authenticité ou l'origine des objets vendus, la SVV DUMAS est tenue par une obligation de moyens.

Sa responsabilité éventuelle ne peut être engagée qu'à la condition expresse qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

#### **Article 5 - Le paiement**

##### **5.1 Modalités de paiement**

La vente est conduite en Euros.

Le règlement des objets, et celui des taxes s'y appliquant, seront effectués dans la même monnaie.

Les chèques de banque certifiés tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après accord préalable de la SVV DUMAS.

Pour cela, il est conseillé aux acheteurs d'obtenir, avant la vente, une lettre accréditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat, qu'ils transmettront à l'Etude.

Sauf mentions expresses, les adjudications sont faites Toutes Taxes Comprises.

L'adjudicataire paiera en sus du prix de l'adjudication les frais mentionnés par la personne habilitée à diriger la vente.

##### **5.2 Frais en sus du prix d'adjudication**

Vente judiciaire : les frais légaux s'élèvent à 12% HT, soit 14,352% TTC.

Vente volontaire : Les frais étant libres, ceux-ci peuvent être soumis à modification ou varier selon le thème ou le contexte de la vente. Les frais sont ceux annoncés au début de la vente par la personne habilitée à diriger la vente.

A défaut, les frais s'élèvent à 25% du prix TTC.

Pour les objets acquis via live.interenchères.com, les frais de vente à la charge de l'acquéreur sont majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT soit +3,588% TTC) et les frais de port sont à la charge de l'adjudicataire et indiqués sur le bordereau d'adjudication. Les modes de paiement peuvent être :

- En espèces jusqu'à 1000 euros pour les particuliers et les professionnels frais et taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, selon la réglementation en vigueur. Jusqu'à 15000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Par chèque de banque certifié, une pièce d'identité est exigée ou par chèque accompagné d'une lettre accréditive.

- Par virement, sous réserve d'acceptation par la SVV DUMAS et d'un dépôt de garantie dans les jours précédents la vente.

- Par carte bancaire, sur présentation d'un justificatif d'identité, l'identité du porteur de la carte devant être celle de l'acheteur.

L'acheteur exportateur extra Union Européenne sera remboursé de la TVA sur présentation du justificatif douanier d'exportation (formulaire EX1) ; l'acheteur intra-communautaire sera détaxé sur présentation de son numéro de TVA intracommunautaire.

### 5.3 Estimations et prix de réserve

Le prix de vente estimé figure le cas échéant à côté de chaque lot dans le catalogue, il ne comprend ni les frais à la charge de l'acheteur, ni la TVA éventuelle.

Le prix de réserve est le prix minimum confidentiel arrêté avec le vendeur au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant dans le catalogue, ou annoncée publiquement par la personne habilitée à diriger la vente, estimation consignée au procès-verbal.

Dans le cas où un bien ne comporterait pas de prix de réserve, la responsabilité de la SVV DUMAS ne serait pas engagée vis-à-vis du vendeur en cas de vente du bien concerné à un prix inférieur à l'estimation basse publiée dans le catalogue de vente.

### Article 6 - Défaut de paiement

Conformément à l'article 14 de la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 codifié à l'article L.321-14 du Code de commerce, « à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant » ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de quinze jours à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance,

- le paiement du prix d'adjudication ou :

◦ la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,

◦ la différence entre ce prix et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

- des frais de magasinage ou de garde-meubles.

En tout état de cause, les frais ne pourront être inférieurs à 250 euros au regard du préjudice causé à la SVV DUMAS.

La SVV DUMAS se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'adjudicataire défaillant.

La SVV DUMAS se réserve la possibilité d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aurait pas respecté les présentes conditions générales de vente et d'achat de la SVV DUMAS.

### Article 7 - Ordres d'achat par Fax / Courrier / Téléphone

Bien que les futurs enchérisseurs aient tout avantage à être présents à la vente, la SVV DUMAS pourra exécuter sur demande, des ordres d'achat pour leur compte, y compris par téléphone, télécopie ou messagerie électronique étant entendu que la SVV DUMAS, ses agents ou préposés, ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

La SVV DUMAS se réserve en outre le droit de demander aux clients non habituels de justifier au moins 48 heures avant la vente, qu'un établissement bancaire a garanti le paiement de leurs ordres d'achat.

**7.1 Les ordres d'achat par écrit** se font à l'aide du formulaire prévu à cet effet disponible sur demande simple à l'Etude.

Ce formulaire doit être adressé à la SVV DUMAS au plus tard 2 jours ouvrés avant la vente, accompagné d'un RIB bancaire précisant les coordonnées de l'établissement bancaire, d'une copie de pièce d'identité de l'enchérisseur, et d'une caution bancaire.

Pour les achats importants, il pourra être demandé une lettre accréditive de la Banque.

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat au montant identique, le premier arrivé aura la préférence.

A montant égal, la priorité sera accordée à l'acquéreur en salle.

**7.2 Les enchères par téléphone** sont admises pour les clients qui ne peuvent se déplacer.

A cet effet, le client retournera à la SVV DUMAS le formulaire susvisé dans les mêmes conditions.

Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 500 €.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 2 jours ouvrés au moins avant la vente.

Les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

Afin d'assurer la régularité et la bonne compréhension des enchères faites par téléphone, celles-ci pourront être enregistrées.

Compte tenu des aléas liés à ce mode de communication, la SVV DUMAS ne pourra être tenue pour responsable de la non exécution des enchères susvisées.

Les ordres d'achat en ligne, les ordres d'achat par fax/courrier et les enchères par téléphones constituent un service gracieux rendu au client.

La SVV DUMAS, ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non exécution de ceux-ci.

### 7.3 Les ordres d'achat secrets via live.interenchères.com

La SVV DUMAS n'a pas connaissance du montant maximum des ordres déposés via live.interenchères.com. Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'utilisateur. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1

000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€. Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC). Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

### Article 8 – Enchères

Pour une bonne organisation des ventes, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de la SVV DUMAS avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour ce faire, l'acheteur présente obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un moyen de paiement, ce moyen de paiement devant être agréé par la SVV DUMAS.

Sur demande de la SVV DUMAS les acquéreurs potentiels devront justifier de leur identité et de leurs références bancaires.

Toute personne s'étant fait enrégistrer auprès de la SVV DUMAS dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à la SVV DUMAS dans les conditions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue.

La SVV DUMAS est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudicé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les amateurs présents pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute personne qui enchérit durant la vente est réputée le faire à titre personnel et agir en son nom propre ; il en assume la pleine responsabilité, à moins d'avoir préalablement fait enrégistrer par la SVV DUMAS un mandat régulier précisant que l'enchère est réalisée au profit d'un tiers identifié.

Dans ce cas, l'enchérisseur se porte fort de l'exécution, par la personne pour laquelle il se porte acquéreur, de l'ensemble des obligations mises à la charge de l'acheteur.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV DUMAS se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

Les enchères sont placées sous la direction de la personne dirigeant la vente qui a seule la faculté d'adjudiquer le lot mis en vente.

En conséquence, cette personne dirige la vente aux enchères de la manière qui lui paraît la plus opportune.

Elle peut refuser toute enchère, et notamment celle inférieure d'un montant de 10% de l'enchère précédente, décider de retirer, à tout moment, tout lot de la vente, de réunir ou de séparer les lots.

Si une erreur est constatée ou si une contestation est soulevée au moment de la vente ou juste après l'adjudication, la personne dirigeant la vente peut décider d'annuler cette adjudication et poursuivre les enchères, de remettre en vente le lot, ou de retirer de la vente le lot litigieux, sans que la responsabilité de la SVV DUMAS ne puisse être recherchée.

La personne tenant le marteau est la seule habilitée à prononcer l'adjudication du lot mis en vente.

L'adjudication et la chute du marteau matérialisent l'adjudication à la dernière enchère et forme le contrat de vente entre le vendeur et l'acheteur, étant précisé que l'Etat français peut exercer un droit de préemption défini ci-après.

L'adjudication opère transfert immédiat de propriété du vendeur à l'acheteur.

Toutefois, en cas de paiement par chèque de banque certifié, virement ou tout autre moyen scriptural, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement effectif et total des sommes dues par l'acheteur.

En toute hypothèse, l'adjudication emporte transfert immédiat des risques à l'acheteur.

Pour enchaîner en ligne pendant la vente, le client doit préalablement s'inscrire sur le site www.live.interenchères.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni le numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Le client accepte de ce fait que www.live.interenchères.com communique à la SVV DUMAS tous les renseignements relatifs à son inscription ainsi que son empreinte carte bancaire. La SVV DUMAS se réserve de demander, le cas échéant, un complément d'information avant l'inscription définitive du client pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si le client est adjudicataire en ligne, il autorise la SVV DUMAS, si elle le souhaite, à utiliser son empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de ses acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, majorés de 3 points hors taxes du prix d'adjudication (+3% HT / +3,588% TTC).

### Article 9 - Transfert de propriété

Les adjudicataires sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée quelles que soient les circonstances, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entièrre responsabilité de l'adjudicataire.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SVV DUMAS décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots adjugés demeureront aux risques et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu immédiatement, pour quelle que cause que ce soit, en particulier dans l'attente de l'encaissement du règlement.

### Article 10 - L'enlèvement

L'enlèvement des objets n'est autorisé qu'après paiement effectif complet.

L'enlèvement doit être réalisé par l'adjudicataire dans les délais annoncés au moment de la vente, en général immédiatement, sous sa seule responsabilité, à ses frais et à ses risques et périls.

Expédition des objets :

- Les frais d'expédition sont à la charge de l'acquéreur. En cas de demande d'expédition, l'adjudicataire décharge la SVV DUMAS de toute responsabilité concernant l'envoi.

- En cas d'enchères à distance, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse

qu'il communiquera au commissaire-priseur. Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, à ses frais et pour son compte, demander expressément au commissaire-priseur de souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport.

- La société de vente, peut, sur demande écrite de l'acquéreur, procéder à l'envoi des lots après règlement parfait de ces derniers.
- Les lots sont envoyés contre remboursement dès leur paiement effectif. Dans ce cas, une somme forfaitaire de 15€ à 60€ sera demandée pour le conditionnement et les formalités d'envoi.

- Pour faire baisser le coût d'un tel envoi, la SVV DUMAS peut envoyer les lots sans contre remboursement et une somme forfaitaire de 10€ à 30€ sera demandée au titre des frais d'emballage et formalités + frais d'envoi (tarif de La Poste en vigueur).

- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans ce cas le donneur d'ordre (expéditeur) sera toujours l'acheteur et non la Société de Vente.

- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente se réserve le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.

- Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet

Par ailleurs, particulièrement pour les ventes à l'Etude et sauf accord exprès préalable de la personne habilitée à diriger la vente, tout lot non retiré dans les délais impartis, quel qu'en soit le motif, fera l'objet de frais de stockage, suivant les conditions ci-après :

Frais de stockage par lot et par jour calendaire : 50 € TTC

Les frais de stockage seront arrêtés à compter du jour où le ou les lots sont effectivement enlevés.

Les objets non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.

L'enlèvement des objets est obligatoire. La revente sur site est interdite.

Dans le cadre de l'enlèvement, l'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter à toutes personnes mandatées par ses soins, les lois et réglementations, en vigueur.

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

Sauf indications, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjudgé ne sont pas vendus avec l'objet.

Au surplus, ils seront débranchés à l'endroit indiqué par le vendeur ou par défaut à l'endroit du premier raccord, interrupteur, vannes, relié à l'objet.

L'adjudicataire est responsable de tous dégâts ou dommages causés à des tiers au cours de ses opérations de démontage.

N°	DESIGNATION
1	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
2	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
3	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
4	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
5	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
6	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
7	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
8	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 2/2,50 M
9	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
10	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
11	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
12	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
13	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
14	TRACHYLOSPERNUM JAZMOIDES C/25 1,20/1,50 M
15	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
16	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
17	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
18	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
19	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M

#### Article 11 - Conformité et normes de sécurité

S'ils n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité, les machines et matériels vendus dans le cadre de ventes volontaires sont généralement conformes aux dispositions techniques, sous réserve des mentions stipulées à l'article 4.

Les machines et matériels « **non conformes** » sont vendus inaptes à la production.

Ils seront réputés, dans l'état, vendus pour pièces.

Ces matériels pourront être vendus soit :

**Catégorie 1 :** A une personne physique ou morale ayant la qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage par l'acceptation des ses conditions à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

**Catégorie 2 :** A une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français, et le cas échéant de rendre le matériel conforme aux normes de sécurité du pays d'exploitation

**Catégorie 3 :** A tout acheteur s'engageant par l'acceptation de ses conditions à ne pas remettre ou céder le matériel tel quel sur le marché.

**Seul le vendeur est responsable des déclarations de conformité et de mises aux normes de sécurité des machines et matériels, en aucun cas la responsabilité de la SVV DUMAS ne pourra être mise en cause.**

#### Article 12 – Prescription

Conformément à l'article L.321-17 du Code de commerce, aucune action ne peut être engagée contre la SVV DUMAS après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date de l'adjudication.

#### Article 13 – Publicités

Les descriptifs et les photos publiées dans les différentes publicités ou sur le site [www.lyonsud.com](http://lyonsud.com), ou au moment de la vente ne sont fournis qu'à titre indicatif, ces informations n'ayant aucune valeur contractuelle et la responsabilité de la SVV DUMAS ne pouvant être recherchée de ce chef.

#### Autres dispositions – Litiges

Seule la version des conditions générales de vente rédigées en langue française régit la vente, toute traduction n'étant qu'indicative.

Pour tout litige entre l'acquéreur, le vendeur ou la SVV DUMAS, il est fait attribution expresse de compétence aux Juridictions de LYON.

20	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
21	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
22	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
23	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
24	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
25	CYPRES SEMPERVIRENS 2,00/2,50 M
26	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
27	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
28	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
29	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
30	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
31	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
32	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
33	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
34	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
35	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
36	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
37	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
38	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
39	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
40	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
41	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
42	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
43	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
44	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
45	CYPRES SEMPERVIRENS 1,40/1,60 M
46	BOUGAINVILLIER TIGE
47	BOUGAINVILLIER TIGE
48	BOUGAINVILLIER C/25 200/250 FUSHIA
49	BOUGAINVILLIER C/25 200/250 FUSHIA
50	BOUGAINVILLIER C/25 200/250 FUSHIA
51	BOUGAINVILLIER C/25 200/250 FUSHIA
52	BOUGAINVILLIER C 30 200/250

53	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
54	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
55	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
56	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
57	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
58	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
59	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
60	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
61	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
62	BOUGAINVILLIER C 30 200/250
63	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
64	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
65	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
66	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
67	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
68	BOUGAINVILLIER C/25 180/200
69	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
70	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
71	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
72	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
73	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
74	BOUGAINVILLIER C/18 100/120
75	BOUGAINVILLIER BOULE
76	BOUGAINVILLIER BOULE
77	BOUGAINVILLIER BOULE
78	BOUGAINVILLIER BOULE
79	BOUGAINVILLIER BOULE
80	THUYA ESMERALDA
81	THUYA ESMERALDA
82	THUYA ESMERALDA
83	THUYA ESMERALDA
84	THUYA ESMERALDA
85	THUYA ESMERALDA
86	THUYA ESMERALDA
87	THUYA ESMERALDA
88	THUYA ESMERALDA
89	THUYA ESMERALDA
90	THUYA AUREA
91	THUYA AUREA
92	TUMBARGIA VIOLET
93	TUMBARGIA VIOLET
94	TUMBARGIA VIOLET
95	TUMBARGIA VIOLET
96	TUMBARGIA VIOLET
97	ARMERIA ALBA
98	ARMERIA ALBA
99	ARMERIA ALBA
100	ASPARAGUS MEIYERIC
101	ASPARAGUS MEIYERIC
102	ASPARAGUS MEIYERIC
103	ASPARAGUS MEIYERIC
104	ASPARAGUS MEIYERIC
105	ASPARAGUS MEIYERIC
106	COPROSMA ELEGANT QUEEN RAMPANT
107	COPROSMA ELEGANT QUEEN RAMPANT
108	COPROSMA ELEGANT QUEEN RAMPANT

109	COPROSMA ELEGANT QUEEN RAMPANT
110	VERONICA
111	VERONICA
112	VERONICA
113	VERONICA
114	VERONICA
115	VERONICA
116	DEOSPERMA
117	DEOSPERMA
118	DEOSPERMA
119	DEOSPERMA
120	DEOSPERMA
121	DEOSPERMA
122	DEOSPERMA
123	DEOSPERMA
124	AGAPANTUS BLEU
125	AGAPANTUS BLEU
126	AGAPANTUS BLEU
127	AGAPANTUS BLEU
128	AGAPANTUS BLEU
129	PHORMIUM VARIEGATA
130	PHORMIUM VARIEGATA
131	PHORMIUM VARIEGATA
132	PHORMIUM VARIEGATA
133	PHORMIUM VARIEGATA
134	NEPHROLEPIS
135	NEPHROLEPIS
136	NEPHROLEPIS
137	NEPHROLEPIS
138	NEPHROLEPIS
139	HEMEROCLIS
140	HEMEROCLIS
141	HEMEROCLIS
142	HEMEROCLIS
143	HEMEROCLIS
144	HEMEROCLIS
145	HEMEROCLIS
146	HEMEROCLIS
147	HEMEROCLIS
148	LIERRE VARIEGATA
149	LIERRE VARIEGATA
150	LIERRE VARIEGATA
151	LIERRE VARIEGATA
152	LIERRE VARIEGATA
153	LIERRE VARIEGATA
154	LIERRE VARIEGATA
155	LIERRE VARIEGATA
156	LIERRE VARIEGATA
157	LIERRE VARIEGATA
158	LIERRE
159	LIERRE
160	LIERRE
161	LIERRE
162	LIERRE
163	NERIUM OLEANDER PAPA GANBETTA
164	NERIUM OLEANDER PAPA GANBETTA

165	PAMPLEMOUSSE
166	CITRONNIER C/30
167	CITRONNIER C/30
168	CITRONNIER C/30
169	CITRONNIER C/30
170	CITRONNIER C/30
171	CITRONNIER C/30
172	CITRONNIER C/30
173	TRACHYCARPUS ECSELSA C/130 180/200 TRONC
174	TRACHYCARPUS ECSELSA C/130 180/200 TRONC
175	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 120/130 M
176	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 120/130 M
177	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 120/130 M
178	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M
179	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M
180	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M
181	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 80/100 M
182	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M
183	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M
184	TRACHYCARPUS EXCELSA C/40 TRONC 40/50 M
185	TRACHYCARPUS ECSELSA C/30 20/30 TRONC
186	CHAMAEROPS HUMILIS
187	CHAMAEROPS HUMILIS
188	CHAMAEROPS HUMILIS
189	CHAMAEROPS HUMILIS
190	CHAMAEROPS HUMILIS
191	CHAMAEROPS HUMILIS
192	CHAMAEROPS HUMILIS
193	WASHINGTONIA
194	WASHINGTONIA
195	WASHINGTONIA
196	WASHINGTONIA
197	WASHINGTONIA
198	WASHINGTONIA
199	PHOENIX CANARIENSIS
200	PHOENIX CANARIENSIS
201	PHOENIX CANARIENSIS
202	YUCCA ROSTRATA
203	YUCCA ROSTRATA
204	YUCCA ROSTRATA
205	YUCCA ROSTRATA
206	YUCCA ROSTRATA
207	NOLINA RECURVATA

208	DASYLIRION WHEELERI C/46
209	DASYLIRION WHEELERI C/46
210	DASYLIRION WHEELERI C/30
211	DASYLIRION WHEELERI C/30
212	DASYLIRION WHEELERI C/25
213	DASYLIRION WHEELERI C/25
214	CYCAS REVOLUTAS
215	CYCAS REVOLUTAS
216	CYCAS REVOLUTAS
217	CYCAS REVOLUTAS
218	DASYLIRION SERRATIFOLIUM C/46
219	DASYLIRION SERRATIFOLIUM C/46
220	DASYLIRION SERRATIFOLIUM C/25
221	DASYLIRION SERRATIFOLIUM C/25
222	YUCCA RIGIDA
223	DASYLIRION LONGISSIMUM C/25
224	DASYLIRION LONGISSIMUM C/25
225	VIGNE
226	FIGUIER
227	FIGUIER BOL
228	FIGUIER BOL
229	FIGUIER
230	FIGUIER
231	FIGUIER
232	STRELITZIA AUGUSTA
233	STRELITZIA AUGUSTA
234	STRELITZIA AUGUSTA
235	STRELITZIA AUGUSTA
236	STRELITZIA AUGUSTA
237	STRELITZIA AUGUSTA
238	STRELITZIA REGINA
239	STRELITZIA REGINA
240	STRELITZIA REGINA
241	STRELITZIA REGINA
242	STRELITZIA REGINA
243	ROMARIN PYRAMIDAL
244	ROMARIN PYRAMIDAL
245	ROMARIN PYRAMIDAL
246	ROMARIN PYRAMIDAL
247	ROMARIN PYRAMIDAL
248	ROMARIN PYRAMIDAL
249	OLIVIER LECHINE
250	OLIVIER LECHINE
251	OLIVIER BONSAI
252	OLIVIER BONSAI
253	OLIVIER BONSAI
254	OLIVIER SAUVAGE
255	OLIVIER SAUVAGE
256	AGAVE
257	AGAVE
258	AGAVE
259	AGAVE
260	LAURUS NOBILIS
261	LAURUS NOBILIS
262	LAURUS NOBILIS
263	OLIVIER BOL

264	OLIVIER BOL
265	OLIVIER MULTI BOULE
266	OLIVIER SPIRAL
267	OLIVIER SPIRAL
268	OLIVIER SPIRAL
269	OLIVIER DECO
270	OLIVIER DECO
271	OLIVIER DECO
272	OLIVIER DECO
273	OLIVIER DECO
274	OLIVIER DECO
275	OLIVIER DECO
276	OLIVIER PICUAL
277	OLIVIER PICUAL
278	OLIVIER PICUAL
279	OLIVIER PICUAL
280	OLIVIER PICUAL
281	OLIVIER PICUAL
282	OLIVIER PICUAL
283	OLIVIER PICUAL
284	OLIVIER PICUAL
285	OLIVIER PICUAL
286	OLIVIER PICUAL
287	OLIVIER PICUAL
288	OLIVIER PICUAL
289	OLIVIER LECHINE
290	OLIVIER HOJIBLANCA
291	OLIVIER HOJIBLANCA
292	OLIVIER HOJIBLANCA
293	OLIVIER HOJIBLANCA
294	OLIVIER HOJIBLANCA
295	OLIVIER HOJIBLANCA
296	OLIVIER HOJIBLANCA
297	OLIVIER PICUAL
298	OLIVIER PICUAL
299	OLIVIER PICUAL
300	OLIVIER PICUAL
301	OLIVIER PICUAL
302	OLIVIER PICUAL
303	OLIVIER PICUAL
304	OLIVIER PICUAL
305	OLIVIER PICUAL
306	OLIVIER PICUAL
307	OLIVIER PICUAL
308	OLIVIER PICUAL
309	CALLISTEMON
310	CALLISTEMON
311	CALLISTEMON
312	CALLISTEMON
313	CALLISTEMON
314	CALLISTEMON
315	CALLISTEMON
316	CALLISTEMON
317	DRACAENA INDIVISA
318	DRACAENA INDIVISA
319	DRACAENA INDIVISA

320	DRACAENA INDIVISA
321	DRACAENA INDIVISA
322	DRACAENA INDIVISA
323	DRACAENA INDIVISA
324	DRACAENA INDIVISA
325	NERIUM OLEANDER ROUGE C/50
326	NERIUM OLEANDER ROUGE C/50
327	NERIUM OLEANDER ROSE C/50
328	NERIUM OLEANDER ROSE C/50
329	NERIUM OLEANDER ROUGE C/35
330	NERIUM OLEANDER ROUGE C/35
331	NERIUM OLEANDER ROUGE C/35
332	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
333	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
334	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
335	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
336	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
337	NERIUM OLEANDER ROSE C/35
338	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
339	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
340	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
341	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
342	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
343	NERIUM OLEANDER BLANC C/35
344	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25
345	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25
346	NERIUM OLEANDER ROUGE C/25
347	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
348	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
349	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
350	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
351	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
352	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
353	NERIUM OLEANDER ROSE C/25
354	NERIUM OLEANDER BLANC C/25
355	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
356	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
357	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
358	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
359	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
360	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
361	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
362	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
363	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
364	NERIUM OLEANDER ROUGE C/20
365	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
366	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
367	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
368	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
369	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
370	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
371	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
372	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
373	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
374	NERIUM OLEANDER ROSE C/20
375	NERIUM OLEANDER BLANC C/20

376	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
377	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
378	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
379	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
380	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
381	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
382	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
383	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
384	NERIUM OLEANDER BLANC C/20
385	TEUCRIUM
386	TEUCRIUM
387	TEUCRIUM
388	TEUCRIUM
389	TEUCRIUM
390	LOT DE PLANTES
391	LOT DE PLANTES
392	PISTACIA LENTISCUS
393	PISTACIA LENTISCUS
394	PISTACIA LENTISCUS
395	PISTACIA LENTISCUS
396	PISTACIA LENTISCUS
397	EUGENIA
398	EUGENIA
399	EUGENIA
400	EUGENIA
401	EUGENIA
402	EUONYMUS AUREA
403	EUONYMUS AUREA
404	EUONYMUS AUREA
405	EUONYMUS AUREA
406	EUONYMUS AUREA
407	EUONYMUS AUREA
408	EUONYMUS AUREA
409	EUONYMUS AUREA
410	EUONYMUS AUREA
411	EUONYMUS AUREA
412	EUONYMUS VERT COMPACT
413	EUONYMUS VERT COMPACT
414	EUONYMUS VERT COMPACT
415	EUONYMUS VERT COMPACT
416	EUONYMUS VERT COMPACT
417	EUONYMUS VERT COMPACT
418	EUONYMUS VERT COMPACT
419	EUONYMUS VERT COMPACT
420	EUONYMUS VERT COMPACT
421	EUONYMUS VERT COMPACT
422	EUONYMUS VERT COMPACT
423	EUONYMUS VERT COMPACT
424	EUONYMUS AUREA
425	EUONYMUS AUREA
426	EUONYMUS AUREA
427	EUONYMUS AUREA
428	EUONYMUS AUREA
429	EUONYMUS AUREA
430	EUONYMUS AUREA
431	EUONYMUS AUREA

432	EUONYMUS JAPONICA
433	EUONYMUS JAPONICA
434	EUONYMUS JAPONICA
435	EUONYMUS JAPONICA
436	EUONYMUS JAPONICA
437	EUONYMUS JAPONICA
438	EUONYMUS JAPONICA
439	EUONYMUS JAPONICA
440	EUONYMUS JAPONICA
441	PITTOSPORUM NAIN
442	PITTOSPORUM NAIN
443	PITTOSPORUM NAIN
444	PITTOSPORUM NAIN
445	PITTOSPORUM NAIN
446	PITTOSPORUM
447	PITTOSPORUM
448	PITTOSPORUM
449	PITTOSPORUM
450	PITTOSPORUM
451	PITTOSPORUM
452	PITTOSPORUM
453	PITTOSPORUM
454	ABELIA GRANDI FLORA
455	ABELIA GRANDI FLORA
456	ABELIA GRANDI FLORA
457	ABELIA GRANDI FLORA
458	ABELIA GRANDI FLORA
459	ABELIA GRANDI FLORA
460	ABELIA GRANDI FLORA
461	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
462	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
463	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
464	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
465	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
466	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
467	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
468	ROSIER GRIMPANT DHAMELIA ROUGE
469	ROSIER GRIMPANT CAMELIA BLANC
470	ROSIER GRIMPANT CAMELIA BLANC
471	ROSIER GRIMPANT CAMELIA BLANC
472	ROSIER GRIMPANT CAMELIA BLANC
473	ROSIER GRIMPANT CAMELIA BLANC
474	ROSIER LADY X
475	ROSIER LADY X
476	ROSIER LADY X
477	ROSIER LADY X
478	ROSIER LADY X
479	ROSIER LANDORA JAUNE
480	ROSIER LANDORA JAUNE
481	ROSIER LANDORA JAUNE
482	ROSIER LANDORA JAUNE
483	ROSIER LANDORA JAUNE
484	ROSIER GRANDI FLORA ROSE
485	ROSIER GRANDI FLORA ROSE
486	ROSIER GRANDI FLORA ROSE
487	ROSIER GRANDI FLORA ROSE

488	ROSIER GRANDI FLORA ROSE
489	ROSIER CHRYSLER IMPERIAL
490	ROSIER CHRYSLER IMPERIAL
491	ROSIER CHRYSLER IMPERIAL
492	ROSIER CHRYSLER IMPERIAL
493	ROSIER CHRYSLER IMPERIAL
494	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE
495	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE
496	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE
497	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE
498	ROSIER GRANDIFLORA ORANGE
499	ROSIER ADOLF HORSTMAN
500	ROSIER ADOLF HORSTMAN
501	ROSIER ADOLF HORSTMAN
502	ROSIER ADOLF HORSTMAN
503	ROSIER ADOLF HORSTMAN
504	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE
505	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE
506	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE
507	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE
508	ROSIER QUEEN ELIZABETH ROSE
509	ROSIER CRONENBOURG
510	ROSIER CRONENBOURG
511	ROSIER CRONENBOURG
512	ROSIER CRONENBOURG
513	ROSIER CRONENBOURG
514	ROSIER GRAND NORD BLANC
515	ROSIER GRAND NORD BLANC
516	ROSIER GRAND NORD BLANC
517	ROSIER GRAND NORD BLANC
518	ROSIER GRAND NORD BLANC
519	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE
520	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE
521	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE
522	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE
523	ROSIER GRANDI FLORA ROUGE
524	LAVANDE C/23
525	LAVANDE C/23
526	LAVANDE C/23
527	LAVANDE C/23
528	LAVANDE C/23
529	LAVANDE C/23
530	LAVANDE C/23
531	LAVANDE C/23
532	LAVANDE C/18
533	LAVANDE C/18
534	LAVANDE C/18
535	LAVANDE C/18
536	ROMARIN C/23
537	ROMARIN C/23
538	THYM C/18
539	THYM C/18
540	THYM C/18
541	THYM C/18
542	THYM C/18
543	THYM C/18

544	THYM C/18
545	THYM C/18
546	THYM C/18
547	THYM C/18
548	THYM C/18
549	THYM C/18
550	THYM C/18
551	THYM C/18
552	THYM C/18
553	ROMARIN RAMPANT C/23
554	ROMARIN RAMPANT C/23
555	ROMARIN RAMPANT C/23
556	ROMARIN RAMPANT C/23
557	ROMARIN RAMPANT C/18
558	ROMARIN RAMPANT C/18
559	NEFLIER
560	NEFLIER
561	NEFLIER
562	NEFLIER
563	POMMIER ROUGE
564	POMMIER ROUGE
565	ABRICOTIER
566	POMMIER JAUNE
567	POMMIER JAUNE
568	GRENADIER
569	GRENADIER
570	GRENADIER
571	POIRIER
572	POIRIER
573	POIRIER
574	PRUNIER JAUNE
575	PRUNIER JAUNE
576	NOYER
577	NOYER
578	NOYER
579	COING
580	COING
581	COING
582	POIRE VERTE
583	POIRE VERTE
584	AMANDIER
585	AMANDIER
586	AMANDIER
587	PLAQUEMINIER
588	PLAQUEMINIER
589	FIGUIER
590	FIGUIER
591	FIGUIER
592	PECHER JAUNE
593	PECHER ROUGE
594	PECHE PLATE
595	PECHE PLATE
596	PECHE PLATE
597	NECTARINE